

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **16 (1945)**

Heft 7

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Paraissant 8 à 12 fois par an

Président de l'A. D. I. J. : M. F. REUSSER, Moutier Tél. 9 40 07	Secrétaire de l'A. D. I. J. et Administr. du Bulletin : M. R. STEINER, Delémont Tél. 2 45 83	Caissier de l'A. D. I. J. : M. H. FARRON, Delémont Tél. 2 16 57
---	--	--

Compte de chèques postaux : IVa 2086, Delémont. — **Abonnement annuel**: fr. 5.—, **le numéro**: 75 ct. — **Publicité**: S'adresser au Secrétariat de l'A. D. I. J. à Delémont.

Editeur: Imprimerie du « Démocrate » S. A., Delémont.

Pour toute reproduction de textes, indiquer la source.

SOMMAIRE: La protection de nos localités.

La protection de nos localités

La commission jurassienne pour la protection de la nature a accompli un travail considérable ces dernières années, pour maintenir des îlots de vie primitive et pour lutter contre la défiguration, par la technique moderne, des aspects naturels de nos paysages (voir bulletin du mois de mai). Son activité se borne essentiellement aux parties non habitées du pays, et nous lui sommes reconnaissants pour tous les succès qu'elle a déjà obtenus dans ce domaine.

Qu'en est-il des parties habitées du pays, de nos villes et de nos villages ? Ils sont compris dans le paysage et il faut bien reconnaître que, dans leur grande majorité, ils en sont, au point de vue esthétique, des valeurs négatives. L'harmonie entre la nature et nos cités a été détruite, presque partout.

Le rapide développement industriel de notre coin de pays, tout en lui donnant la prospérité, a dégradé un grand nombre de nos localités. Les nombreuses constructions établies depuis la fin du siècle dernier, n'ont malheureusement pas été conçues dans l'esprit de simplicité qui caractérisait nos villes et villages jurassiens d'autrefois. Une architecture banale, disparate, laide, selon des styles copiés un peu partout, s'est implantée chez nous. Elle a littéralement envahi certaines de nos plus importantes localités. Le mal s'est aggravé du fait que ces maisons plutôt laide, souvent prétentieuses, ont été bâties n'importe où, sans ordre, sans souci d'adaptation à l'échelle de la localité.

Des fabriques et des ateliers se sont élevés au milieu de quartiers d'habitations, de grands immeubles locatifs « écrasent »